TRUANDS ET MISÉRABLES

dans l'Europe moderne (1350-1600)

présenté par Bronislaw Geremek

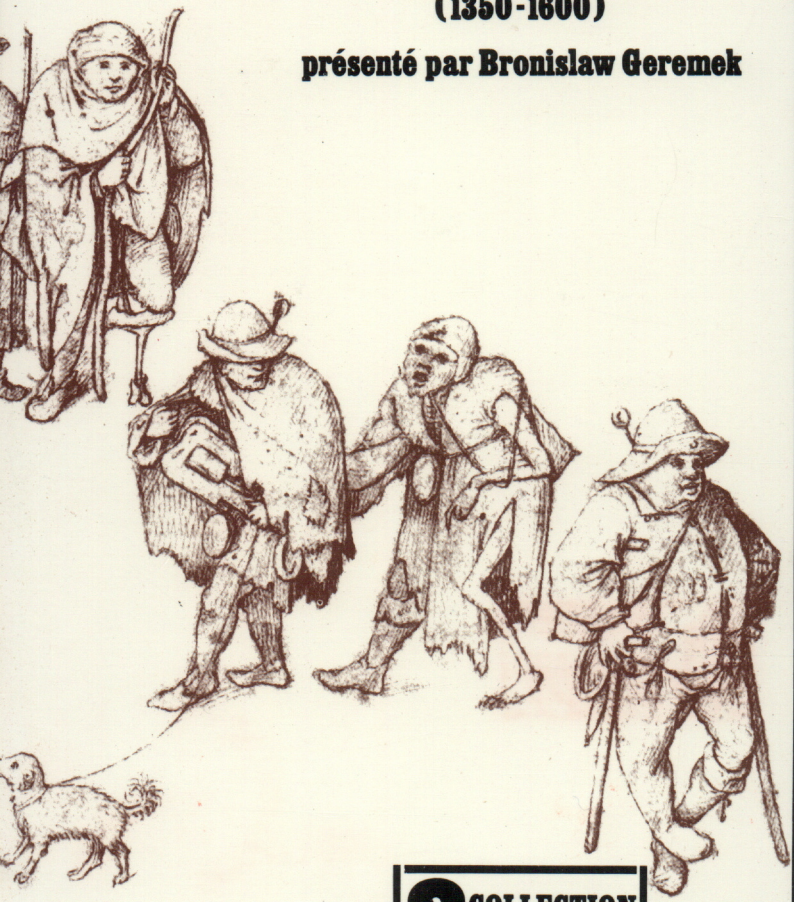

a COLLECTION ARCHIVES

Extrait de la publication

Extrait de la publication

Extrait de la publication

Extrait de la publication

Bronislaw Geremek est membre
de l'Institut d'histoire de l'Académie des sciences de Pologne.
Il est l'auteur de très nombreux travaux
sur les mondes du travail et de la marginalité en Europe
(XIIIe-XVIe siècles). Outre plusieurs articles,
deux de ses ouvrages ont été publiés en français :
Le salariat dans l'artisanat parisien aux XIIIe-XVe siècles
(Paris, Mouton, 1968) et *Les marginaux parisiens*
aux XIVe et XVe siècles (Flammarion, 1976)

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation
réservés pour tous les pays
© Editions Gallimard/Julliard, 1980.

Extrait de la publication

Les inutiles

En septembre 1391 on juge au Châtelet de Paris [1] *un certain Colin Lenfant, arrêté au moment où il allait vendre une tasse d'argent volée. Il déclare être né dans la ville d'Evreux, où il s'est marié et où habite sa femme. Il a été au service d'un écuyer demeurant dans les environs de Caen et* a chevauché en guerre comme varlet, et quant il estoit au pays, gardoit ses faucons et les gouvernoit.

Cette année, depuis le printemps il s'est entremis de servir les couvreurs et maçons comme varlet servant, et au soir se retraioit en l'ostel d'une sienne mere, femme Marin Loquet, couvreur de tuile, demourant en la rue des Poulies, près de la porte Barbete. *C'est en travaillant avec ce couvreur qu'il a volé la tasse d'argent. Les déclarations de Lenfant sur sa façon de gagner sa vie suffisent à convaincre les juges qu'il s'agit là d'un vagabond et qu'il faut chercher à savoir la vérité par la torture. Il avoue alors quelques vols, commis surtout à l'époque où il était au service de son écuyer.*

Les juges délibèrent alors sur la sentence [2] *:*

Tous lesquieulx, concordablement, dirent que, veues les confessions dudit prisonnier, les perseveracions et les traisons faites audit Phelipot, son maistre, l'estat et gouvernement dudit prisonnier, que icellui Colin, prisonnier estoit digne de mourir, comme inutile au monde...

Cette formule finale peut être considérée comme un stéréotype bien qu'elle ne soit pas très fréquente dans le formulaire des registres de justice. Même ainsi, elle

Extrait de la publication

n'en est pas moins significative — car elle est d'autant plus révélatrice de la connaissance sociale de l'époque, du jugement que la société porte sur des individus et des groupes qui refusent de réaliser leurs rôles sociaux. Inutiles au monde, inutiles à la chose publique, poids inutile de la terre — *ces formules apparaissent dans les traités anglais sur les gueux, dans les mémoires français sur le vagabondage, dans les traités allemands sur les faux mendiants. Elles intéressent le discours normatif et la terminologie pénale aussi bien que la réflexion que l'on pourrait appeler sociologique dans l'Occident européen à la fin du Moyen Age et au début des temps modernes.*

En oubliant les limites traditionnelles de la périodisation et les divergences régionales de conjoncture dans les différentes régions de l'Occident, on peut affirmer que la société moderne naît à l'horizon de 1350, dans les crises du XIVe siècle : la Peste Noire, dans sa marche à travers l'Occident tout entier, fait apparaître des processus et des attitudes semblables, qui dépassent les difficultés conjoncturelles, et qui perdurent jusqu'à l'horizon de 1600.

La notion de l'inutilité sociale n'est pas seulement une reprise d'idées et de thèmes que le Moyen Age a hérités de l'Antiquité. Elle témoigne de la prise de conscience d'un relâchement des liens traditionnels. Le refus du travail, pratiqué par les plébéiens dont l'existence s'identifie au travail — d'après la loi divine et d'après le consensus social —, met en danger l'ordre public. Il est perçu comme la racine de tout comportement anomique, c'est-à-dire comme violant les normes de l'ordre établi. Dans la situation sociale complexe dans laquelle se forme, lentement, le marché capitaliste de la main-d'œuvre et les premières troupes du prolétariat moderne, la criminalité change de caractère; le relâchement des liens de dépendance et de solidarité traditionnels engendre le crime. C'est dans cette optique que nous allons passer en revue les

Extrait de la publication

groupes que les sociétés européennes de l'automne du Moyen Age et de l'époque moderne excluent, ceux dont elles se séparent et qui se séparent d'elles. Nous traiterons ainsi d'un des principaux fronts de la marginalité et de l'exclusion, celui qui est lié aux transformations des structures sociales, sans aborder ici les problèmes de la marginalité ethnique ou idéologique. Au premier plan de l'observation apparaîtront ainsi les différentes documentations — les archives différentes — qui laissent voir comment la société rejette ceux qui sont tout d'abord ses victimes.

Extrait de la publication

Extrait de la publication

1

Archives criminelles : le malfaiteur

Les archives de la marginalité, les documents qui permettent à l'historien d'approcher les groupes marginaux sont d'abord et surtout le fruit d'actions répressives; la marginalité elle-même apparaît donc en tant que condition condamnée, pourchassée et punie. L'histoire de la criminalité, qui attire de plus en plus d'historiens, est ainsi devenue la voie royale des recherches sur les groupes et les individus marginaux. Criminalité et marginalité ne se confondent point pourtant : celle-ci est une façon de vivre; celle-là peut n'être qu'une action ou même une suite d'actions condamnables qui ne mènent pas à un changement durable du statut social ou des structures profondes de l'existence. Les tableaux de la criminalité nous donnent des approches d'ensemble, dans lesquelles on peut discerner des zones de plus grande densité — dans le temps, dans l'espace ou dans les structures internes du phénomène criminel. C'est, en effet, autour de ces taches noires que nous pouvons observer l'apparition de la marginalité en tant que phénomène social.

*Notre information sur l'évolution de la criminalité dans le temps reste, malgré l'effort des recherches récentes, fort disparate et ne permet pas d'établir une conjoncture criminelle. L'effort conjoint des historiens et des criminologues a permis de faire remonter dans le temps des séries de statistiques criminelles qui font apparaître de grandes constantes de la criminalité, en tant que phénomène de masse, et qui permettent d'entreprendre l'étude poussée de l'étiologie du crime. Bien qu'en deçà de l'époque statistique, avant le XIXe*

Extrait de la publication

siècle, la cohérence trompeuse des séries chiffrées cache mal la mauvaise qualité des données brutes, on arrive à discerner quelques points culminants sur la courbe du fait criminel, des périodes où la criminalité devient plus intense, plus dramatique. Pendant ces périodes, le crime est plus fécond sur le plan social; autour de lui un monde à part semble se créer : la densité quantitative engendre, selon la vieille grammaire dialectique, une qualité sociale nouvelle. La fin du Moyen Age se caractérise par cette dramatisation du fait criminel; mais les quelques tableaux de criminalité dont nous disposons pour cette période, ne font pas toujours apparaître ce phénomène en clair.

Une étiologie du crime

La statistique de la criminalité établie pour Anvers dans la seconde moitié du XIVe siècle rend compte surtout de l'énorme place de la violence dans la vie quotidienne [1]. *Les bagarres de toutes sortes, parfois sanglantes, occupent la première place dans ce tableau; le vol n'arrive qu'ensuite : pour 18 bagarres, 12 faits de blessures et 8 meurtres, il y a 13 vols par an. Mais Anvers à cette époque n'est qu'une agglomération urbaine d'importance secondaire parmi les villes brabançonnes, et la faible « professionnalisation » du crime qui apparaît dans ce tableau s'explique, au moins en partie, par le caractère propre de la ville.*

Dans le cas de Paris, très probablement la plus grande ville de l'Occident médiéval, l'image est bien plus marquée par le vol [2]. *Dans le registre criminel du Châtelet de Paris des années 1389-1391, le seul du XIVe siècle qui nous soit parvenu, 67 % des prévenus sont accusés de vol. Sans savoir si cette importance du vol est un fait récent, et si elle rend compte d'une conjoncture sociale particulière, ou bien s'il s'agit d'un*

fait structurel, dans le cas de la documentation parisienne nous saisissons quelques indices importants d'un processus de désocialisation.

Dans les registres judiciaires urbains du bas Moyen Age, les actes de violence physique et les vols occupent le premier plan. Les conséquences sociales de ces deux catégories de délits étaient de nature et d'importance tout à fait différentes. Bagarres et querelles étaient un phénomène assez fréquent et commun pour ne pas avoir de conséquences existentielles durables; elles ne pouvaient provoquer l'exclusion sociale que dans des cas exceptionnels. L'entassement accoutumé de la vie urbaine, les conflits et les tensions de la société citadine expliquent le caractère quotidien de ce genre de délits. La bagarre, la vengeance, la violence ne provoquent pas nécessairement le blâme social ou l'infamie.

C'est le cas, en revanche, du vol qui suscite la peur, la haine et le mépris. En fait, la crainte du voleur a été une des grandes peurs du Moyen Age. L'époque moderne en héritera. Le voleur paraît partout à l'affût, à chaque pas, dans les foules et dans les lieux déserts; les endroits obscurs et les ténèbres semblent désigner l'espace du crime et le repaire du voleur. La condamnation sociale du vol s'articule sur différents niveaux du discours idéologique, aussi bien dans le droit que dans la coutume, dans la doctrine canonique et dans la littérature didactique, dans le théâtre et dans l'iconographie. La norme traditionnelle de l'éthique de toute société organisée trouve de nouveaux moyens de contrôle et de répression aussi bien dans la vie spirituelle que dans la pratique publique. Dans un Guide de confesseur du XVe siècle, le vol trouve une condamnation absolue :

> Dieu deffent qu'en nulle fin
> Ne face l'ome larrecin [3].

Les discussions des magistri in sacra pagina *sur la justification du vol en cas d'extrême nécessité ont trouvé peu d'écho dans la pratique judiciaire et policière qui traite toujours le vol de la façon la plus sévère et la plus sanglante. La dureté du Châtelet de Paris ne se cherchait pas de raisons. Mais dans l'activité et les sentences des tribunaux du temps, on retrouve fort souvent des motivations plus nuancées.*

On saisit aussi bien les circonstances aggravantes que les circonstances atténuantes qui entraient en jeu dans l'appréciation judiciaire et, plus encore, dans la mentalité des gens de justice. Mais, d'une façon générale, on peut constater que la faiblesse de l'appareil policier est à l'origine du caractère exemplaire et spectaculaire du châtiment qui, par la terreur et la répression, veut répondre à la peur du vol, et par l'effroyable exemple remédier aux faiblesses de la surveillance ou de la prévention.

Les registres d'écrous donnent parfois la possibilité de cerner de façon assez satisfaisante la criminalité légale pour de courtes périodes. Citons ici deux cas concernant Genève et Amsterdam au XVIe siècle. Pour Genève[4] *le registre d'écrous de 1562 donne une liste de 197 cas, parmi lesquels on trouve au premier rang le vol (20 %) et les rapports extra-conjugaux (20 %), ensuite les infractions professionnelles (11 %) et les bagarres (11 %). Un document analogue de 1552 ne donne par les raisons de l'arrestation et permet seulement de comparer le chiffre global de la criminalité : si en 1562 il y a un accusé pour 100 habitants, en 1552 le rapport est de 1 pour 175. La différence peut s'expliquer non seulement par la rigueur croissante des autorités de la cité calviniste, mais aussi par l'augmentation du nombre des habitants qui survient à cette époque (de 14 000 à 20 000) — on sait en effet que la criminalité est toujours élevée dans les milieux d'immigration récente. On peut, en revanche, supposer que le nombre élevé de cas adultérins est étroitement*

Extrait de la publication

lié à l'évolution de la notion même de ce crime dans la pratique judiciaire et dans la politique répressive de la Genève de Calvin.

La base documentaire des recherches sur la criminalité à Amsterdam[5] *est semblable à celle de Genève, mais la raison de l'arrestation n'est pas notée dans les listes. On dispose donc seulement de renseignements sur les mutations quantitatives de la criminalité prise en bloc. Le nombre des arrêtés passe de 50 par an dans les années 1580-1600 à 500 dans la seconde moitié du XVII*e *siècle. Dans ce cas aussi, on peut attribuer cette poussée à l'augmentation du nombre des immigrés et à la croissance urbaine en général : Amsterdam a 30 000 habitants en 1585 et 105 000 en 1622. Entre l'image de la criminalité, telle que la documentation urbaine la dessine pour nous, et les processus de désocialisation qui nous occupent ici au premier chef, il existe assurément des rapports d'identité profonds. Mais il n'y a pas d'équivalence pure et simple. Ce qui nous intéresse, c'est moins le crime que le tissu social qu'il forme ou qu'il désagrège, c'est le « milieu », c'est-à-dire les professionnels du crime. Il n'est donc pas certain que les chiffres globaux de la criminalité traduisent aussi les tendances de sa conjoncture.*

Le crime dans son milieu

Les archives judiciaires fournissent beaucoup d'exemples de vols sporadiques et uniques, sans conséquences sur l'existence du voleur. Il ne dépendait que du statut social du prévenu, de sa bonne ou mauvaise renommée, que le délit soit traité ou non comme résultant d'un moment de faiblesse ou comme temptacion de l'ennemi. *Le vol est, d'une façon générale, perçu comme un crime inexcusable : les*

Extrait de la publication

attitudes mentales traditionnelles entourent la propriété privée de moyens de défense que la société capitaliste n'a fait que reprendre et renforcer. En principe, chaque vol découvert et puni provoquait l'exclusion sociale. Toutefois les vols sporadiques, pour ainsi dire accidentels, quand ils n'arrivaient pas devant les tribunaux, n'entraînaient pas forcément de conséquences sociales durables et ne provoquaient pas de changement du style ou du genre de vie. Mais les sources judiciaires montrent une fréquence caractéristique des vols dans un espace social défini, le monde du travail et du salariat. Le vol, qui nous mène vers ce milieu, dévoile une situation structurelle : les données sur l'appartenance et l'origine sociales des délinquants démontrent ce fait.

La composition sociale de la masse humaine passant devant les tribunaux est très hétéroclite. Les registres de justice nous renseignent le plus souvent sur la profession ou la condition sociale de l'accusé, ce qui incite à rechercher des corrélations entre la criminalité et les structures sociales et professionnelles. Les résultats dépendent parfois de l'envergure du dépouillement des archives ou des hasards de leur conservation. Une étude sur le crime et le châtiment à Gand au XIVe siècle [6], fondée sur les inscriptions des amendes pécuniaires dans les registres urbains, fait apparaître la violence comme trait structurel de la vie quotidienne des hautes couches de la société urbaine, du patriciat gantois; le menu peuple, les gens du métier, les valets et les domestiques ne sont présents que rarement dans cette documentation. Pourtant à l'échelle des masses, pour ce qui intéresse la criminalité commune et terne, c'est justement dans ces basses couches de la société que se recrute, pour l'essentiel, la clientèle des tribunaux.

Parmi les débris des archives criminelles médiévales du Châtelet de Paris qui sont parvenus jusqu'à nous, se trouve un registre d'écrous qui commence en 1488 [7]. A

Extrait de la publication

titre d'exemple, arrêtons-nous sur une semaine d'activité de l'instance policière. Entre le dimanche 15 juin et le samedi 21 juin 1488, une centaine environ de personnes ont été incarcérées au Châtelet. La moitié d'entre elles ont été arrêtées dans des rixes et bagarres de diverses sortes, ou bien pour port d'armes, pour fait de résistance aux autorités (un maçon qui a essayé d'empêcher des sergents de poursuivre un prisonnier en fuite), etc. Ces faits de violence ont lieu dans des tavernes, dans la rue, sur les murs, et l'occasion en est souvent donnée par les jeux et les filles. Loin derrière cette catégorie de délits viennent le vol (13 %) et les dettes (12 %). Cette « semaine de Paris » criminelle semble assez banale, et peu inquiétante sur le plan social : la violence n'est-elle pas un aspect quotidien de la vie médiévale? Mais en examinant les cas concrets, le tissu même de cette criminalité quotidienne, on enregistre l'apparition obstinée de certains lieux de la topographie urbaine et de certaines catégories de gens.

Voici le vendredi, entre 10 et 11 heures du soir, dans la rue du Temple, un groupe ne portant pas de lumière et chantant ou poussant des cris[8]. *Il y a là deux* femmes amoureuses, *un valet bonnetier, un couturier et un chandelier; à ce dernier le tribunal a, autrefois, défendu expressément de* hanter ensemble *avec une des deux filles. Le même soir, on arrête dans une taverne deux autres* femmes amoureuses, *un prêtre et un brasseur demeurant à Rouen, un mercier et un pelletier, tous deux sans demeure fixe (ce que les documents de l'époque désignent par la formule frappante* demeurant partout*); ajoutons que ce pelletier a été autrefois battu et banni, et que la tavernière est arrêtée avec ses hôtes puisqu'elle* est coustumière de soustenir en son hostel tels manieres de gens. *Dans l'ordinaire des cas, qu'il s'agisse de rixe ou bien de vol, ce crime par excellence, on aperçoit que les enfreintes à l'ordre public désignent un certain contour social. Examinons la clientèle globale du tribunal parisien*

Extrait de la publication

Extrait de la publication

"Inutiles au monde",
"poids inutiles de la terre" : vagabonds,
mendiants et pauvres étaient des personnages
accoutumés de la société médiévale.
Aux derniers siècles du Moyen Âge
et aux débuts de l'âge moderne, ils se voient
refoulés aux marges d'un monde
où le travail devient la valeur fondamentale :
ils seront à l'avenir des marginaux.
Archives criminelles et miroirs de gueuserie,
ordonnances et lettres de rémission
racontent les vies exemplaires et le destin
collectif de ces hommes inutiles
dont la peur hante désormais l'ordre social.

ARCHIVES
GALLIMARD
JULLIARD

Collection d'inédits
au format de poche.

Extrait de la publication